

Fédérations Hospitalo-Universitaires (FHU)

Cahier des charges pour l'Appel à Projets Campagne 2025

1. Contexte et objectifs

Dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, marqué par l'émergence de nouveaux défis scientifiques et sanitaires, le GCS HOURAA a décidé de lancer un Appel à projets pour constituer et labelliser 4 FHU pour 5 ans.

Les FHU sont des structures de collaboration pluridisciplinaire réunissant des équipes cliniques, de recherche et d'enseignement autour de thématiques médicales spécifiques. Elles visent à favoriser l'excellence médicale et scientifique régionale et à renforcer la visibilité nationale/internationale et l'attractivité des sites hospitalo-universitaires de la région AURA.

2. Résultats attendus

La mise en place d'une FHU devra permettre d'obtenir des résultats sur :

- **L'émergence de projets innovants**, portés par une masse critique de chercheurs et de cliniciens dans des domaines tels que la prévention, qualité des soins et innovation thérapeutique directement applicable pour les patients ;
- **La structuration et le renforcement des activités au niveau régional** (par exemple : accueil nouveaux chercheurs, nouvelles formations/accompagnement de jeunes chercheurs, développement de l'EDS...)
- **La capacité d'auto-financement** au-delà de 5 ans en répondant à des Appels à Projets de forte envergure (effet levier) ou en cherchant des financements complémentaires auprès d'autres partenaires. La capacité à proposer des **collaborations avec des industriels** est notamment attendue.
- **Une attractivité nationale et internationale** accrue par la concentration des expertises et la **valorisation des résultats** (développement de nouveaux partenariats, publications, réponses à des appels à projets, séminaires, participation à des réseaux internationaux...)

Pour chacun de ces domaines sont attendus des résultats concrets qui seront évalués par un jury à 18 mois, 36 mois, 54 mois afin de délivrer une labellisation à l'issue des 5 ans.

3. Caractéristiques des projets attendus

3.1. Caractéristiques de la FHU

- **Une FHU doit être multipartenaires**

Elle associe obligatoirement :

- Des équipes des 4 CHU de la région
- Une ou plusieurs laboratoires universitaires
- Une ou plusieurs équipes INSERM

Elle peut associer d'autres partenaires : CH, autres structures académiques, institutionnelles ou économiques telles que les collectivités territoriales, associations de patients, écoles, entreprises... préféablement au sein de la région AURA et possiblement en dehors.

- **Une FHU doit être multidisciplinaire et nouvelle**

Elle rassemble, de façon innovante, des compétences complémentaires et facilite le décloisonnement de disciplines au-delà de la santé (Sciences humaines et sociales, IA...) afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets.

- Les équipes cliniques et de recherche constituant les FHU doivent être reconnues pour leur **excellence** au niveau national et/ou international.

- **Elle doit définir sa propre gouvernance via un contrat**

Ce contrat intégrera les modalités d'organisation, de fonctionnement, les objectifs, le rôle de chaque partenaire... Une proposition de gouvernance sera précisée dans le dossier complet et l'accord définitif devra être transmis au GCS HOURAA pour procéder au premier versement.

- **Une FHU est portée par un professionnel Hospitalo-Universitaire** de l'un des 4 CHU. Plusieurs Hospitalo-Universitaires peuvent co-porter le projet mais un seul CHU est identifié comme coordinateur. La limite d'âge du porteur ne doit pas dépasser 67 ans au 31 décembre 2031.

3.2. Caractéristiques du projet scientifique et médical de la FHU

- **Les FHU portent un projet structurant et transformant** en associant différentes compétences autour d'une question scientifique et médicale **originale et innovante**.

- **Ce projet s'inscrit dans une (des) thématique(s)** structurée(s) ou émergente(s) des partenaires impliqués et correspond à l'une des thématiques définies par le GCS (cf. annexe 8.1).

- **Le projet est aligné avec les priorités nationales/européennes** afin de faciliter l'accès aux financements (Appels à Projets).

- **La durée du projet ne pourra excéder 5 ans**

- **Le projet devra se décliner en un programme** en précisant les résultats attendus au bout de 5 ans et des résultats intermédiaires afin d'évaluer régulièrement l'avancée du projet.

4. Modalités de financement

Chaque FHU, sur la base d'un budget annexé au dossier de candidature, sera doté au maximum :

- D'un budget alloué par le GCS HOURAA pour le financement d'un temps de chef de projet pouvant aller jusqu'à 80 000€ par an pendant 5 ans ;
- D'un budget de fonctionnement alloué par l'INSERM ;
- Universités : allocations doctorales, poste de CCA.

Les modalités de versements seront précisées dans le contrat signé entre le porteur de la FHU et le GCS HOURAA.

5. Modalités de soumission

La sélection des FHU se déroulera en 2 phases avec :

- **1ère étape de pré-sélection** locale qui aboutira à la sélection de 2 ou 3 projets par site hospitalo-universitaire.

Cette pré-sélection se fait sur la base d'une lettre d'intention (*modèle en annexe 8.2*), signée par le coordonnateur du projet et les directeurs des équipes/laboratoires partenaires.

Elle doit être déposée auprès du GCS HOURAA et du CHU coordinateur à l'adresse indiquée ci-dessous, au mois de janvier 2026 selon le calendrier indiqué par chacun des CHU. Les projets sont présélectionnés par le CRBSP ou équivalent local de rattachement du porteur.

Pour toutes questions concernant le dépôt de cette lettre d'intention, vous pouvez vous adresser au contact de votre CHU, également listé ci-dessous :

	Adresse de dépôt	Contact pour toute question
Clermont-Ferrand	drci@chu-clermontferrand.fr	Ext-angele.rochereau-bossard@chu-lyon.fr
Grenoble	DRCI@chu-grenoble.fr	
Lyon	drs.aap.recherche@chu-lyon.fr	
St Etienne	drci@chu-st-etienne.fr	
GCS HOURAA	Gcs-houraa@chu-lyon.fr	

- **Une seconde étape de sélection** coordonnée par le GCS HOURAA, qui aboutira à la création des FHU lauréates.

La sélection se fait sur la base du dossier complet (*modèle en annexe 8.3*), signé par les DG des CHU, le président des universités concernées, le représentant de l'organisme de recherche concerné et déposé, selon le calendrier indiqué au paragraphe 7, auprès du secrétariat du GCS HOURAA : GCS-HOURAA@chu-lyon.fr

Pour toutes questions relatives à cette seconde phase, vous pouvez contacter : ext-angele.rochereau-bossard@chu-lyon.fr

6. Processus de sélection

1^{ère} étape : la pré-sélection est prononcée par le CRBSP ou l'organe local mixte au regard des critères cités dans les caractéristiques du projet attendu, tant au niveau des caractéristiques de la FHU (multipartenaire, multidisciplinaires, équipe d'excellence, portage hospitalo-universitaire) que du projet médical et scientifique (alignement avec les thématiques des partenaires et du GCS HOURAA, avec les priorités nationales, les caractères structurant et innovant du projet).

2^{nde} étape : Les dossiers seront expertisés par un comité d'experts extérieurs et indépendants. Ce comité analysera le projet dans sa globalité et sa déclinaison dans un programme sur 5 ans. Il sera particulièrement attentif aux résultats attendus (émergence de projets innovants, structuration régionale, capacité de financement, attractivité nationale/internationale, perspectives).

L'évaluation argumentée sera communiquée aux membres de l'assemblée générale du GCS HOURAA élargie pour l'occasion aux présidents des universités (ou leurs représentants), à l'INSERM et au président du jury qui procéderont aux choix des candidats.

7. Calendrier

- Diffusion de l'AAP : 16 décembre 2025
- Date limite de dépôt des lettres d'intention : février 2026 selon le calendrier de chaque CRBSP ou commission locale
- Retour des CRBSP et communication des projets retenus : 20 mars 2026
- Date limite de dépôt des dossiers : 22 juin 2026
- Jury d'évaluation des dossiers : semaine du 12 octobre 2026
- AG élargie du GCS HOURAA et communication du choix final : semaine du 9 novembre 2026
- Signature du contrat : décembre 2026, après réception du contrat de partenariat de la FHU signé par tous les partenaires
- Premier versement : 1er janvier 2027
- Jury d'évaluation à 18 mois : juin 2028
- Jury d'évaluation à 36 mois : décembre 2029
- Jury d'évaluation à 54 mois : juin 2031
- Cérémonie de labellisation : janvier 2032

N.B. Un webinaire d'information est organisé le 7 janvier 2026 de 13h à 14h ([lien d'inscription](#)) pour présenter l'appel à projets et répondre aux questions des professionnels.

Pour toutes autres questions en lien avec cet appel à projets, vous pouvez contacter : ext-angele.rochereau-bossard@chu-lyon.fr

8. Annexes :

8.1. Thématiques retenues par le GCS HOURAA

- Maladies chroniques
- Maladies aiguës et soins critiques
- Santé Publique et prévention
- Troubles psychiatriques et neurologiques
- Santé numérique et technologies de la donnée

8.2. Proposition de modèle de la lettre d'intention (fichier spécifique)

Limitée à 4 pages Word (arial 11) + page de signatures, elle comprendra les éléments suivants :

- **Le titre**
- **La description du projet** incluant :
 - La thématique de la FHU et le périmètre de la FHU
 - Le contexte
 - Le caractère innovant et différenciant
 - Le caractère structurant/transformant
 - La cohérence avec les stratégies des partenaires et avec les priorités nationales / internationales et/ou permettant d'envisager des perspectives intéressantes (partenariats avec des industriels...) à terme (autofinancement à prévoir au bout de 5 ans)
 - Les éléments montrant l'excellence des équipes dans les domaines ciblés
- **La composition de l'équipe**

	Entité/Structure	Responsable	Apport dans le projet
Coordonnateur			
Partenaires			

- **Les signatures** (nom, fonction, date, signature) :

Coordonnateur du Projet	Directeur de l'équipe/service partenaire 1
Directeur de l'équipe partenaire 2	Directeur de l'équipe/service partenaire 3
Directeur de l'équipe/service partenaire 4	Directeur de l'équipe/service partenaire 5
..	

8.3. Proposition de modèle dossier complet (fichier spécifique)

Limité à 20 pages (word, arial 11), une version en français et une version en anglais, le dossier complet comprendra notamment les éléments suivants :

- **Le titre**
- **La description du projet** incluant :
 - La thématique et le périmètre de la FHU
 - Le contexte
 - Le caractère différenciant et innovant
 - Le caractère structurant / transformant
 - La cohérence avec les stratégies des partenaires et avec les priorités nationales / internationales
 - Les synergies apportées par les partenaires
 - Les éléments montrant l'excellence des équipes dans les domaines ciblés (publi, AAP d'envergure, appartenance à des réseaux.)
 - Les objectifs que se fixe la FHU à 18, 36 et 54 mois sur :
 - Les projets innovants et transformants (prévention, qualité des soins, innovation thérapeutique...)
 - La structuration et le renforcement des activités au niveau régional
 - Le financement (Appels à Projets de forte envergure, financements complémentaires auprès d'autres partenaires, collaboration industrielle)
 - L'attractivité et la visibilité nationale/internationale
 - Les candidats insisteront notamment sur les objectifs qui ne pourraient pas être atteints sans la constitution d'une FHU.
 - Les critères et indicateurs permettant d'évaluer le succès du projet
 - Les perspectives d'autonomie financière de la FHU à l'issue des 5 ans
- **La composition de l'équipe**

	Entité/Structure	Responsable	Apport dans le projet
Coordonnateur			
Partenaires			

- **La description de la gouvernance envisagée**
 - Modalités d'organisation
 - Modalités de fonctionnement
- L'organisation devra être simple, réactive, ouverte et adaptée à ses objectifs ainsi qu'à ses partenaires
- **Budget de la FHU avec justification de la demande financière, les cofinancements éventuels envisagés...**
- **Les signatures** (nom, fonction, date, signature) :

Direction Générale du CHU coordonnateur	Direction Générale du CHU partenaire 1
Direction Générale du CHU partenaire 2	Direction Générale du CHU partenaire 3
Président de l'Université	...
Représentant de l'INSERM	

8.4. Référentiel d'évaluation des lettres d'intention

Caractéristiques de la FHU		Éléments de justification	RQ
4 CHU impliqués	oui/non		si non : exclusion
Au moins 1 unité inserm	oui/non		si non : exclusion
Au moins 1 labo universitaire	oui/non		si non : exclusion
portage par un HU (ou un binome si âge du porteur > 62 ans)	oui/non		si non : exclusion
Spécifique HCL : c'est l'ensemble des équipes de la spécialité (inter-groupement) qui est intégré	oui/non		si non : exclusion
Les compétences de la FHU sont-elles complémentaires ?	A/B/C		
L'association des équipes est-elle nouvelle ?	A/B/C		
L'équipe est-elle pluridisciplinaire ?	A/B/C		
Intègre-t-elle des expertises nouvelles (ex IA, SHS... ?)	A/B/C		
Excellence des équipes (reconnaissance au niveau national/internationale)	A/B/C		
Projet de la FHU			
Question scientifique originale/innovante	A/B/C		
Projet structurant et transformant au niveau régional	A/B/C		

Projet en adéquation avec les axes stratégiques de l'établissement coordinateur	A/B/C		
Projet en adéquation avec les priorités nationales/internationales	A/B/C		
Ambition du projet sur 5 ans	A/B/C		

Les FHU ayant le maximum de A, avec un nombre maximal de 3 FHU sont validées pour présenter un dossier.